

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 22  
votants : 27  
Absent : 0  
Contre : 0

N° 008/2015

**OBJET : Finances :**

Débat d'Orientation  
Budgétaire – Régie de  
l'Eau.

L'an deux mille quinze  
le 19 du mois de février à 18heures30  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /  
Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe  
CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles  
BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI /  
Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI /  
Delphine BOLLARO/ DRAGONI José/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine  
DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI.

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN / Christine DECORDIER/ Sophie  
ESPOSITO / Taoufik FATFOUTA/ Sonia CHAKROUNI.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, était assemblé en  
session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

**Vu** l'article L.2121-8 du CGCT.

**Vu** l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
institue qu' « un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations  
générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements  
pluriannuels envisagés » (art. L2312-1).

**Considérant** l'information communiquée aux élus,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à tenir son  
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes  
orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2015 de la  
régie de l'eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame  
l'Adjointe déléguée à la Régie de l'Eau, chacun a pu s'exprimer  
librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation  
budgétaire 2015 de la régie de l'eau.

Compte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le : 24/02/15  
et  
publication en mairie le :  
24/02/15

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Robert NARDELLI  
Maire de DRAP

